



# Bulletin d'information

## LA SAISON DE MOTONEIGE AU PARC NATIONAL DU GROS-MORNE EST OUVERTE POUR L'USAGE PUBLIC OU COMMERCIAL

**ROCKY HARBOUR (T.-N.-L.), 15 JANVIER 2022** – Parcs Canada souhaite aviser les motoneigistes et les amateurs de loisirs d'hiver que la saison de motoneige au Parc national du Gros-Morne est maintenant ouverte pour tous les utilisateurs comme suit :

- Détenteurs de permis de motoneige résidents : du 7 janvier au 15 mai 2022
- Titulaires de permis de motoneige publics et commerciaux : du 15 janvier au 30 avril 2022

Les dates de la saison de motoneige peuvent être modifiées à la discrétion de Parcs Canada en raison de facteurs qui incluent mais ne se limitent pas à des préoccupations liées à la COVID-19, des conditions de neige défavorables, des conditions dangereuses ou des dommages potentiels aux écosystèmes. Alors que les conditions de neige restent parfois favorables à la randonnée tard au printemps, surtout en haute altitude, les dates fixées permettent de protéger la faune et la flore pendant les changements de saisons.

Veillez noter que les heures d'ouverture au public du bureau d'administration de Parcs Canada à Rocky Harbour sont actuellement réduites à cause de la COVID-19 et sont limitées à 13 h à 15 h les lundi, mercredi et vendredi. Pour obtenir un permis ou un laissez-passer par la poste, envoyer une demande par courriel à [grosmorne@pc.gc.ca](mailto:grosmorne@pc.gc.ca) ou appeler le bureau au 709-458-2417 et laisser un message avec vos coordonnées.

Les laissez-passer et permis sont également disponibles aux endroits suivants :

- Les permis de motoneige pour usage public ou commercial sont offerts par plusieurs entreprises de la région. Une liste complète de ces endroits est attachée ci-joint et se trouve au lien suivant : <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/nl/grosmorne/visit/pass>
- Les laissez-passer et les permis de motoneige pour les résidents peuvent être obtenus auprès des bureaux d'administration municipale de Glenburnie-Birchy Head-Shoal Brook, de Trout River, et de Woody Point pendant les heures d'ouverture régulières.

Chaque permis contient une carte détaillée indiquant les endroits où la motoneige est autorisée. Les utilisateurs peuvent également télécharger la carte et les fichiers de suivi GPS des routes publics/commerciaux à l'adresse [www.pc.gc.ca/grosmorne](http://www.pc.gc.ca/grosmorne) (voir Activités et expériences – Activité d'hiver - [Motoneige](#)).

L'Agence aimerait rappeler à tous les utilisateurs d'être prêts à affronter des conditions météorologiques variables ainsi que des chutes de neige imprévisibles. Les tourbières et les landes peuvent avoir une couverture neigeuse réduite en raison de l'évolution des conditions météorologiques. Lorsque vous traversez ces zones, restez sur les itinéraires couramment utilisés pour éviter d'endommager la végétation et le terrain. Soyez attentif aux risques d'avalanche, en particulier en présence d'accumulation rapide de neige fraîche ou poussée par le vent sur les pentes exposées. Veuillez faire attention avant de s'aventurer sur les étangs et les rivières couverts de glace, et soyez prêt à faire face à des conditions de glace inhabituelles, minces, et potentiellement dangereuses. Évitez de vous déplacer sur la glace après la tombée du jour ou de vous y aventurer seul, et informez un ami ou un membre de votre famille de votre itinéraire.

Les motoneigistes et autres pratiquants d'activités dans l'avant-pays ou l'arrière-pays sont priés de se rappeler que toute personne se déplaçant dans le parc national du Gros-Morne est responsable d'assurer sa propre sécurité. Il est rappelé à tous les utilisateurs que la pandémie de la COVID-19 est toujours présente et que ses circonstances peuvent évoluer rapidement. Les

activités récréatives doivent être pratiquées de façon sécuritaire afin d'éviter de se blesser ou de se perdre, le tout afin de ne pas augmenter la demande imposée aux équipes de secouristes et au système de santé.

Parcs Canada remercie à l'avance les motoneigistes pour leur prudence et leur collaboration avec notre personnel pour protéger et préserver notre environnement. En respectant les conditions des permis de motoneige, les motoneigistes font en sorte que les merveilles du parc national du Gros-Morne soient protégées pour l'avenir.

-30-

**Renseignements :**

Erin McKee  
Agente p. i., relations publiques et communications  
Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador  
Parcs Canada  
709-640-2536  
[Erin.McKee@pc.gc.ca](mailto:Erin.McKee@pc.gc.ca)  
@ParcsCanadaTNL  
<https://www.facebook.com/GrosMorneTNL>



## Emplacements de distribution Permis de motoneige pour usage public ou commerciaux et laissez-passer de parc national du Gros-Morne

### Installations du parc :

Bureau d'administration, Rocky Harbour: (709) 458-2417 [grosborne@pc.gc.ca](mailto:grosborne@pc.gc.ca)

### Collectivités :

Bonne Bay Pond  
Jackladder

Cormack  
Funland Resort  
Rocky Brook Acres

Corner Brook  
Arthur James Clothing

Cow Head  
Shallow Bay Motel

Deer Lake  
NLSF Office  
North Atlantic Petroleum

Glenburnie-Birchy Head-Shoal Brook  
Pike's Service Station  
Roy Young Ltd.

Hampden Junction  
White Bay Convenience

Norris Point  
Bonne Bay Pharmachoice  
C & J Rumbolt's  
Rudy's Gas Bar

Pasadena  
Foodland Pasadena

Rocky Harbour  
Gros Morne Cabins  
Parkway Irving Station

Steady Brook  
George's Ski World

Taylor's Brook  
Taylor's Brook Rd Accommodations

Trout River  
Hann's Confectionery

Wiltondale  
Coyley's Convenience